

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 14 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à salle des fêtes de Lanloup sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN



DELBU2021-12-115

VENTE LOGEMENT SOCIAL A LA COMMUNE DE SAINT-CLET

L'Agglomération était gestionnaire de 36 logements « intercommunaux » situés à Bégard, Kermoroc'h, Landebaëron, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Pontrieux, Runan, Saint Clet, Saint Laurent et Squiffiec.

Ces 36 logements étaient gérés avant 2017 par les ex-intercommunalités de Bégard et de Pontrieux. 10 logements sont propriétés de l'Agglomération et 26 autres sont mis à disposition des communes sous la forme de baux emphytéotiques.

Considérant que la gestion d'un parc de logements sociaux nécessite des compétences spécifiques, l'Agglomération a engagé une réflexion quant à leur devenir.

Le Conseil communautaire a délibéré le 23 mars 2021 sur la résiliation des 26 baux. A ce jour les communes ont retrouvé la pleine propriété des logements concernés.

Pour les 10 logements dont elle est propriétaire, l'Agglomération a proposé aux bailleurs sociaux de les racheter. Guingamp Habitat a alors indiqué son intérêt pour ces acquisitions. En parallèle, la Commune de Saint Clet a indiqué qu'elle souhaitait acquérir un des logements pour une extension future de la mairie, tout en s'engageant à maintenir un logement dans une partie du bâtiment.

La commune ne pouvant bénéficier d'aides du PLH pour des travaux sur ce logement, il est proposé qu'il lui soit vendu pour un montant de 59 400€, ce qui correspond à la valeur plancher des Domaines.

commune	cadastre	Adresse	nombre de logements	Superficie
Saint Clet	AB79	17 Place d'Armor	1	66 m2

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat et prévoyant la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération vers le Bureau ;

Vu l'avis des domines du 01 juin 201 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a autorisé le Bureau, par délégation, à conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers d'un montant compris entre 10 000 € et 180 000 €, effectuer les rétrocessions et partages fonciers et passer les actes y afférents ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'autoriser le Président à procéder à la cession du bien cadastré AB79 à la commune de Saint-Clet pour un montant de 59 400 €, et à effectuer toute démarche administrative nécessaire à l'exécution de la présente.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

